Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260528-20260528010-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du 28 mai 2026
Délibération

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21 mai 2026 et affichés à la mairie le 21 mai 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony (arrive à 19H30), GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absent excusé (1) : *CARO Fabrice*
Pouvoirs (1) : *Mr CARO Fabrice donne pouvoir à Mme DIABAT Françoise*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:Tanguy PÉDRONO*

10-Fixation du prix des repas facturés aux familles

Monsieur le Maire rappelle les tarifs cantine facturés aux familles :

Prix de vente aux familles	*septembre 2023*	*3.70 €*
	Septembre 2024	*3.80 €*
	Septembre 2025	*3.90 €*

Après en avoir délibéré,
Vu le coût d'achat des repas, vu les frais supportés par la commune (entretien des locaux, électricité, eau, cout de facturation, frais de personnel),
A l'unanimité, il est décidé de maintenir le cout du repas (facturé aux familles) à 3.90 € pour l'année scolaire 2026/2027.

Le 29 mai 2026,
Le Maire, David BOULVAIS